

Délibération DEL-B-2023-006

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 17 JANVIER 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix sept janvier deux mille vingt trois, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 27 – Quorum : 14

Présents (23) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Armelle CASSIN, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN

Pouvoirs (1) : Claire PAULIC à Yves CHOUTEAU,

Absents (4) : Jean-Yves BILHEU, Jean Claude METAIS, Claire PAULIC, Dominique REGNIER

Date de convocation : 11-01-2023

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PETRAUD

CULTURE

Contrat de Ville, accompagnement à la réussite éducative - Appel à projet 2023 : démarche « Orchestre à l'Ecole » à Bressuire, demande de subvention Politique de la Ville

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du bureau communautaire ;

Vu la délibération DEL CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président ;

Vu la délibération B-2022-027 du Bureau Communautaire du 8 mars 2022 sollicitant une subvention Politique de la ville pour l'Orchestre à l'Ecole à Bressuire ;

Considérant l'appel à projet « programmation 2023 du Contrat de Ville de Bressuire – Quartier de Valette » .

Après 9 années de mise en œuvre de 3 orchestres à l'école au sein de l'école Jules Ferry, la commune de Bressuire et la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais ont souhaité proposer l'expérience à l'école Duguesclin, située en centre-ville et dont les profils des élèves sont similaires à ceux de l'école La Marelle : la cohorte de 29 CE2 de l'école Duguesclin est répartie sur 2 classes et compte 14 filles et 15 garçons. 6 enfants sont domiciliés stricto sensu dans le quartier prioritaire Valette et une bonne part réside dans un périmètre proche. La classe

compte 7 enfants allophones, 9 enfants d'origine mahoraise ou comorienne et un enfant issu de la communauté des gens du voyage.

Cette démarche musicale innovante favorise l'accès à la culture pour des publics qui en sont éloignés et développe, pour les enfants comme leurs familles, le sentiment d'appartenance et d'éveil aux valeurs de la République et à la citoyenneté grâce à la participation de l'Orchestre sur des temps d'animation de la vie locale.

Le partenariat avec le CSC de Bressuire est poursuivi pour renforcer les liens avec les familles et les habitants du quartier, ainsi que le partenariat avec l'Association des Parents d'Elèves.

La subvention « politique de la ville » permet de renforcer les moyens humains auprès de ce public similaire à celui du quartier prioritaire, très en difficulté.

Il s'agit de solliciter une subvention de 4 000 € pour l'année civile 2023 auprès du Commissariat général à l'Égalité des territoires, considérant que la démarche « Orchestre à l'Ecole » s'inscrit dans les thématiques « Accompagnement à la réussite éducative » et « Cohésion sociale et citoyenneté » de l'appel à projet 2023 du Contrat de Ville.

Le projet répond aux axes suivants :

- Développer l'accompagnement à la parentalité et la réussite éducative : Renforcer la coopération et l'échange entre les parents et les acteurs de l'éducation,
- Développer l'accompagnement à la parentalité et réussite éducative : Expérimenter des pratiques éducatives et lutter contre le décrochage scolaire,
- Renforcer la cohésion sociale : Favoriser le civisme, la citoyenneté, le vivre ensemble,
- Renforcer la cohésion sociale : Favoriser l'accès aux structures culturelles par la levée de freins à l'accessibilité.

Le plan de financement est le suivant

Dépenses	HT	TVA	TTC	Recettes		%	Etat avancemen ↑ subventions
		20,00%					
Dépenses éligibles	0,00 €	0,00 €	10 090,00 €	Subventions	4 000,00 €	40%	
<i>Interventions et coordination</i>		0,00 €	8 540,00 €	CGET Politique de la Ville	4 000,00 €	40%	A solliciter
<i>Rencontre cie artistique professionnelle</i>		0,00 €	1 000,00 €				
<i>Entretien parc instrumental</i>		0,00 €	500,00 €				
<i>Adhésion Asso Och à Ecole</i>		0,00 €	50,00 €				
dépenses non éligibles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Emprunt et autofinancement	10 000,00 €	60%	
		0,00 €	0,00 €	<i>Autofinancement</i>	6 090,00 €		
TOTAL HT	0,00 €	0,00 €	10 090,00 €		10 090,00 €	100,00%	

Le bureau communautaire est invité à :

- **adopter le principe et le budget prévisionnel de l'action présentée ;**
- **solliciter la subvention dans le cadre de la politique de la ville, et toute autre source de financement ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **24 JAN. 2023**

Notifié ou publié le **24 JAN. 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

A blue circular stamp of the Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais is visible. The stamp features a central emblem and the text 'Communauté d'Agglomération DU BOCAGE BRESSUIRAIS'. A blue ink signature, which appears to be 'Marolleau', is written across the stamp.